



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 septembre 2026

Délibération n° 70-2026
Rapporteur : Marie-Lyne VAGNER

Votants pour : 29
Votants contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-six, le 23 septembre, à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Louis CHOAIN, Sara FERAUD, Patrick NOSSENT, Camille DAEL, François VANFLETEREN, Dominique OURSEL, Pascal SEJOURNE, Frédérique PARIS, Pascal CORDIER, Laurence BEATRIX, Marc VAMPA, Sabrina BECHET, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Mickael PEREIRA, Delphine SHIPLEY, Thierry JOSSE, Najate JANVIER, Simon JARAIE, Pascal DITSCH, Albane GUILLERM, Francis VIEZ, Charles SANNAT.

Pouvoirs : Pierre BIBET à Laurence BEATRIX, Valérie DAUDET à Dominique OURSEL, Louis DELMONTE à Thierry JOSSE, Nathalie SAMSON à Simon JARAIE, Christiane AMESLAND à Francis VIEZ

Date de la convocation : jeudi 17 septembre 2026

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

Objet :

NOUVELLE TARIFICATION DE LA PRESTATION DE MENAGE DE LA SALLE CAPITULAIRE ET DE LA SALLE DES FETES

Exposé des motifs :

Lors des votes des tarifications de la salle des fêtes et de la salle capitulaire avait été votée une tarification d'une prestation de ménage lorsque celui n'est pas réalisée par le loueur, d'un montant de 200 €.

Afin de prendre en compte l'évolution des usages, mais aussi des contraintes budgétaires pesant sur la collectivité, en raison de la hausse du coût du ménage par la société qui le réalise, il est proposé aux membres du conseil municipal de refacturer à l'euro près le coût de la prestation de ménage de la salle des fêtes et de la salle capitulaire.

Délibération :

Vu le Code général des collectivités territoriales
Vu la délibération du Conseil Municipal 97-2023 portant sur les nouveaux tarifs et règlements portant sur la salle des fêtes et salle capitulaire
Vu la délibération du Conseil Municipal 71-2025 portant sur une modification de la tarification de la salle capitulaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de refacturer la prestation de ménage engagée par la Ville de Bernay au loueur à l'euro près

Le secrétaire de séance

Mickael PEREIRA

Le Maire

Marie-Lyne VAGNER

